



Etude sur les pratiques d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées et leurs portées/impacts sur les sites concernés dans les pays couverts par le PRCM

Termes de références





I. Contexte

L'Afrique de l'ouest s'est dotée de systèmes nationaux d'aires protégées dans les différents pays composant l'espace PRCM. Ils ont permis d'assurer une conservation des ressources naturelles, la restauration des écosystèmes dégradés quand cela s'avérait nécessaire et l'amélioration des conditions de vie des communautés locales. La mise en place des aires protégées répond également à une obligation internationale dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique. La cible 11 du plan stratégique 2011-2020 de la convention invite ainsi les parties : « D'ici 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, (...) sont conservées au moyen de réseaux (...) d'aires protégées gérées efficacement et équitablement (...) ».

Les principaux outils d'évaluation utilisés dans la sous-région sont i) le Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management (RAPPAM), ii) le Management Effectiveness Tracking Tool (METT), iii) l'Integrated Management Effetiveness Tool, iv) Enhancing Our Heritage (EoH), spécifique aux sites du patrimoine mondial. Tous ces outils sont basés sur le principe d'évaluation de la Commission Mondiale des Aires Protégées et passent en revue les six composantes majeures de la gestion d'une aire protégée à savoir : le contexte, la planification, les intrants, le processus de gestion, les extrants et les impacts.

L'UICN, le WWF, la FIBA et le RAMPAO ont appuyé les pays à évaluer régulièrement ces aires protégées, soit au niveau national (l'échelle du système d'aires protégées d'un pays) ou au niveau régional, en impliquant l'ensemble des sites couverts par le RAMPAO.

Les résultats ont tous fait état de lacunes aussi bien dans la représentativité (écologique) que dans l'efficience de la gestion et de la gouvernance des sites ainsi que de la coopération pour la gestion des ressources partagées.

Mais force est de constater que depuis le début des exercices d'évaluation, une disparité entre les pays est notée et la mise en œuvre des recommandations n'a pas forcément fait l'objet de suivi et d'évaluation de la part des institutions en charge de la gestion des aires protégées concernées ni de partenaires externes.

Cette absence de suivi/évaluation s'est traduite par l'impossibilité d'en saisir la portée et les impacts directs sur le système de gestion et par conséquent sur l'amélioration des conditions de conservations des ressources.

A cet effet le PRCM (à travers le projet CBD), en collaboration avec le RAMPAO (dans le cadre de son projet de redynamisation et pour une meilleure orientation de ses actions), compte recruter un consultant pour la réalisation d'une étude sur les pratiques d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées et leurs portées/impacts sur les sites concernés dans les pays de l'Afrique de l'ouest couverts par le PRCM.





Les présents termes de références sont élaborés pour définir le cadre de la réalisation de cette étude.

II. Objectifs et résultats

La présente étude a pour objet de mettre en évidence la pertinence, la portée et les impacts des évaluations successives de l'efficacité de gestion des aires protégées dans les pays concernés (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Cabo Verde et Sierra leone). Une analyse par pays et au niveau régional est envisagée.

Au terme de l'étude, les gestionnaires des Aires Protégées et les partenaires devraient pouvoir déterminer :

- le niveau de mise en œuvre des recommandations issues des différentes évaluations et
- les impacts de celles-ci sur l'amélioration de la qualité de gestion des aires protégées.

Des recommandations précises devront être formulées afin de mieux affiner et cibler les futures évaluations et mettre en place un cadre propice pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations pour des impacts plus saillants.

III. Mandat du consultant

Le consultant retenu pour conduire cette étude devra :

- Faire une revue des évaluations effectués depuis 2008, aussi bien au niveau national, régional que sous-régional et quel que soit l'outil ou la méthode utilisée
- faire un diagnostic du suivi et de la mise en œuvre des recommandations issues des différentes évaluations de l'efficacité de gestion des aires protégées.
- Examiner la prise en compte des recommandations des évaluations dans les différents projets de 2008 à 2016 dans l'espace PRCM
- Faire ressortir les obstacles (sous toutes les formes) à la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations.
- Faire ressortir des orientations/guide pour accompagner les Etats à mettre en œuvre les recommandations issues des évaluations auxquelles ils ont pris part.
- Faire un diagnostic des processus d'évaluation et des outils d'évaluation existant et montrer, de façon comparative, les forces et faiblesses de chacun d'entre eux, par rapport au contexte ouest-africain. Chaque outil présenté doit faire l'objet de recommandations quant à son adaptabilité pour la sous-région.
- Mettre en exergue les spécificités contextuelles ouest africaines à prendre en compte dans la perspective d'une adaptation des outils.





IV. Méthodologie et scope

La présente étude portera sur l'analyse des résultats et recommandations issus des évaluations effectuées depuis 2008 dans les différents pays et au niveau régional.

Le consultant sera appelé à visiter 2 à 3 pays de la sous-région pour des contacts avec des responsables de la gestion des aires protégées. Les pays à visiter seront identifiés en commun accord entre le PRCM et le Consultant. Il devra lors de ces visites s'enquérir de l'état de mise en œuvre des recommandations des évaluations passées et leurs impacts réels et directs sur le terrain. Une visite de site (AMP) pourrait être organisée avec les responsables des pays.

Des entretiens via Skype seront prévus entre le consultant et les responsables des aires protégées de pays non visités. Le PRCM facilitera les prises de rendez-vous.

A l'issue de l'étude, un atelier <u>restreint</u> de restitution sera organisé par le PRCM et sera animé par le consultant. Les recommandations et remarques issues de cette rencontre devront être intégrées dans le document final par le consultant.

Le PRCM mettra à la disposition du consultant tout document nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Il lui facilitera également les contacts avec les personnes ressources ciblées.

V. Durée et délais

La durée de la consultation est d'environ deux mois à partir de la date de signature du contrat entre le consultant et le PRCM.

Un premier draft devrait être remis au PRCM au bout des 45 jours de mission. Le PRCM le transmettra aux participants à l'atelier au minimum 10 jours avant sa tenue. La période de l'atelier de restitution ne peut être déduite de la durée de la mission. En concertation avec le consultant, le PRCM fixera la date et le lieu de cet atelier une fois le rapport final reçu.

VI. Profil du consultant

Pour la réalisation de cette étude, le consultant doit justifier d'une expérience pertinente dans la gestion des ressources marines et côtières, notamment en Afrique de l'ouest. Il devra justifier d'au moins 10 ans d'expérience dans l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées et avoir un diplôme d'au moins bac+5 dans une discipline apparentée aux sciences de l'environnement, socio-économie, sociologie,...





Tout renseignement complémentaire peut être obtenu directement auprès du PRCM, sis Complexe SICAP-Point E, Immeuble A, 2ème étage. Tel. : +221 33 869 81 80 Ou par courrier électronique : malle.diagana@iucn.org

Les cabinets ou consultants intéressées par cette mission sont priés de faire parvenir leurs offres techniques et financières, ainsi qu'un planning détaillé de la mission, au plus tard le dimanche 20 septembre 2016 à 17h aux deux adresses suivantes :

Malle.diagana@iucn.org

Ahmed.senhoury@iucn.org